

Contrat Abonnement Club Sportif, résiliation anticipée

Par **boda75**, le **10/04/2009** à **11:35**

Bonjour,

Je me suis abonné pour 6 mois dans un club sportif, avec règlement en plusieurs fois par 4 chèques.

Après 2 mois j'ai subit un licenciement de travail, et après j'ai déménager dans un autre département.

Je ne peux donc plus me rendre à la salle de sport.

Lorsque je lis le contrat d'abonnement, il est précisé que pour résilier pour un motif de licenciement il aurait fallu que je souscrive à une option d'assurance résiliation qui est seulement accessible à ceux qui on souscris à un abonnement d'un an minimum.

Dans mon cas je ne peux donc pas résilier d'après le contrat, même après un appel téléphonique aucun moyen de négocier à l'amiable une résiliation.

Je continu à être débité par chèques tous les mois et souhaite résilier.

Après une recherche sur internet j'ai trouvé sur le site de la commission des clauses abusives que dans le cadre d'un contrat d'abonnement à un club sportif, à partir de 6 mois d'abonnement, il devrait pouvoir être possible de résilier pour motif de licenciement, voir même de déménagement.

Quelqu'un pourrait m'éclairer sur la démarche à suivre ?

Devrai-je prendre un avocat ?

Merci par avance pour vos réponses... Cette situation est embêtante car je ne suis plus en situation de payer ce couteux abonnement...

Julien C.